



VILLE DE VIC SUR CERE
CANTAL

PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS (P.O.S.S.)

Piscine Municipale de Vic sur Cère

PLAN DE FONCTIONNEMENT GENERAL

IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT

Nom de l'établissement :	Parc des Sports et des loisirs – Parc aquatique municipal
Adresse :	Avenue André Mercier
N° de téléphone :	04 71 47 52 43
Propriétaire :	Commune de Vic sur Cère
Exploitant :	Commune de Vic sur Cère

IDENTIFICATION DU MATERIEL DE SECOURS DISPONIBLE

1 – Matériels de sauvetage :

- Perches

2 – Matériel de secourisme comprenant :

- 1 brancard rigide,
- 1 couverture métallisée,
- 1 aspirateur de mucosité,
- 3 colliers cervicaux adulte 2 colliers cervicaux enfant
- 1 nécessaire de premiers secours.

3 – Matériel de réanimation :

- 1 bouteille d'oxygène avec manomètre et défibrillateur,
- 1 ballon auto remplisseur avec valves et masques adaptés pour permettre une ventilation,
- 1 défibrillateur.

IDENTIFICATION DES MOYENS DE COMMUNICATION

- 1 sifflet,
- 1 téléphone

FONCTIONNEMENT GENERAL DE L'ETABLISSEMENT

Ouverture saisonnière : du 1^{er} juin au 31 août 2022

Les horaires d'ouverture :

- En juin jusqu'à la sortie scolaire début juillet : lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h30 sauf les samedi et dimanche de 11h à 19h
- En juillet à la sortie scolaire jusqu'au 31 août : lundi au dimanche de 11h à 19h

(pour respecter la pause légale du personnel de surveillance, un bassin sera fermé pendant 40 min entre 12h30 et 13h30)

Fréquentation maximale saisonnière journalière : 899 personnes
Moments prévisibles de forte fréquentation : de 14h à 18h

ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DE LA SECURITE

Poste de surveillance

- 1 surveillant par bassin
 - 1 petit bassin
Profondeur : de 75 cm à 150 cm
 - 1 grand bassin
Profondeur : 170 cm

Personnel de surveillance

- = **Juin, juillet et août**
 - Lundi mardi : 1 BEESAN + 1 BNSSA
 - mercredi jeudi : 1 BEESAN + 1 BNSSA
 - du vendredi au dimanche : 2 BEESAN

Autre personnel

- 3 agents d'entretien à la chaufferie-filtration (en alternance)
- 2 employés aux vestiaires
- 1 agent d'accueil
- 2 agents d'entretien et nettoyage des locaux (en alternance)

ORGANISATION INTERNE EN CAS D'ACCIDENT

- Sifflet,
- Communication verbale,
- Oxygène sous la chaise de surveillance du grand bassin.

Le premier surveillant qui aperçoit la victime, plonge et la remorque. Le second surveillant apporte le matériel de réanimation. Les deux surveillants procurent les premiers soins immédiatement, à savoir méthode de réanimation, massage cardiaque.

Le personnel d'entretien et de surveillance du toboggan ou pataugeoire est chargée de se rendre à l'accueil pour que le signal aux secours soit passé par l'agent d'accueil. Celle-ci averti les pompiers et le médecin par téléphone. Le personnel d'entretien et de surveillance du toboggan est chargé d'ouvrir les accès aux pompiers et au SAMU et de faire évacuer les bassins avec les M.N.S.

Pompiers et médecins prendront le relais des M.N.S. pour l'évacuation de la victime sur un Centre hospitalier.

Alerte des secours extérieurs

- Sapeurs-Pompiers : 18
- SAMU : 15
- Police ou gendarmerie : 17
- Maison médicale : 04 71 47 51 96
- Numéro d'urgence européen : 112

Un exercice de secours est fait avec l'ensemble du personnel intervenant dans l'enceinte de la piscine (entretien, technique, surveillance, accueil, M.N.S) au début de chaque mois en cas de changement de personnel d'un mois à l'autre.

Fait à VIC SUR CERE, le 23/05/2022

Mme le Maire, Annie DELRIEU

